

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS souhaite consolider l'offre de soins dans le Sud Aveyron

Après avoir consulté les élus locaux, les représentants des usagers, les partenaires sociaux et les équipes hospitalières de Millau et de Saint-Affrique, le Directeur Général de l'ARS Occitanie a annoncé ce matin à Millau ses orientations en faveur de l'évolution de l'offre de soins dans ce territoire du Sud Aveyron.

En juillet 2018, le CHU de Montpellier a annoncé son retrait de la direction commune avec le Centre hospitalier de Millau à échéance du 4 janvier 2019. Cette décision était liée aux difficultés de la communauté hospitalière à mener à bien les évolutions nécessaires pour garantir la qualité de la réponse aux besoins de santé de ce territoire. Pour autant, le CHU confirmait son appui au Centre hospitalier de Millau dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire (GHT) et sa disponibilité pour travailler avec les élus autour d'un projet d'« hôpital médian » commun entre Millau et Saint-Affrique dans le cadre de ce GHT.

Préparer l'avenir ensemble

L'Agence régionale de santé réaffirme aujourd'hui l'importance d'une plate-forme hospitalière de qualité dans le Sud Aveyron, cœur indispensable d'un projet de santé plus large pour ce territoire. L'ARS souhaite porter ce projet avec tous les acteurs concernés. C'est un engagement et une responsabilité forte vis-à-vis à la fois des habitants de ce territoire et des salariés des hôpitaux concernés.

L'ARS constate les progrès importants qui ont été réalisés en ce sens autour de la réflexion portée par les élus avec le CHU de Montpellier, en faveur de la création d'un hôpital médian entre Millau et Saint-Affrique. Elle s'engage à poursuivre le travail autour de cette idée, en particulier dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire.

Entendre les messages du CHU à Millau : le préalable indispensable

Cette évolution ne pourra cependant aboutir si les constats du CHU de Montpellier sur l'organisation et les pratiques médicales ne sont pas entendus. Ne pouvant laisser la situation se dégrader, l'ARS se voit contrainte de mettre en place une administration provisoire du Centre hospitalier de Millau, qui se substituera à la Direction et aux instances de cet établissement à compter du 4 janvier 2019, pour une durée de 6 mois. Cette administration provisoire sera accompagnée d'un audit médical, pour aider et accompagner l'établissement dans les évolutions médicales les plus urgentes à mettre en œuvre et tracer des pistes pour l'avenir.

.../...

Elaborer un projet médical partagé : la condition pour avancer

Comme les élus l'ont eux-mêmes montré en travaillant ensemble autour du projet d'hôpital médian, seul un travail autour d'un projet médical partagé entre Millau et Saint-Affrique permettra de trouver des solutions durables aux difficultés majeures rencontrées depuis de nombreuses années dans ces deux établissements, y compris sur le plan financier. Pour cette raison, l'ARS étendra l'administration provisoire au Centre hospitalier de Saint-Affrique lors du départ de sa directrice en février prochain. Le Conseil de surveillance et la Commission médicale d'établissement seront en revanche maintenus.

L'objectif fixé à cette période d'administration provisoire est de fonder les bases d'un redressement de la situation, en partant d'un projet médical qui consolide des choix d'organisation entre les deux établissements et qui intègre les impératifs de la qualité des compétences médicales et de la permanence des soins.

L'administration provisoire prendra en compte les travaux déjà menés dans le cadre du projet d'hôpital médian qui constitue la seule perspective partagée à même de mobiliser les compétences existantes, tant à Millau qu'à Saint-Affrique. Elle bénéficiera de l'appui du CHU de Montpellier, qui continuera à animer les travaux de convergence vers ce projet dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire.

Ensemble mobilisés pour consolider la réponse aux besoins de santé du Sud Aveyron

L'ARS souhaite favoriser l'émergence d'une direction commune entre les deux établissements hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique, sous l'égide du CHU de Montpellier. Cette perspective nécessitera d'apporter des réponses crédibles, concrètes, durables afin d'obtenir la confiance de toutes les acteurs aussi bien à Montpellier que dans le Sud Aveyron.

L'ARS porte également une attention toute particulière à la continuité de la gouvernance des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Millau et de Séverac-le-Château, dont l'intérim de direction sera confié au CHU de Montpellier.

Tous ces travaux seront par ailleurs l'occasion de renforcer les liens avec les professionnels de santé libéraux et de favoriser l'émergence d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

L'ARS est prête enfin à accompagner l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale des Grands Causses. Ces travaux qui réunissent l'ensemble des partenaires (ARS, assurance maladie, mutuelles, collectivités...) visent à améliorer l'accès au dépistage, à la prévention et aux soins, ce qui permettrait de compléter le projet de santé du territoire.